

SÉANCE DU 6 MAI 2013 DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Présents : MM. D. RICHIR, Président.

J-L. CRUCKE, Bourgmestre

J. DUPIRE, P. VECHE, V. GOSSELAIN, B. GRYPONPREZ,
P. BOURDEAUD'HUY, Échevins.

P. PAREZ, M. DEVOS, M. DELITTE, M. BOUCHEZ,

A. DUTHY, L. VANDERZIELEN-DELHAYE, D. GERMYNS,

S. UYSTPRUYST, D. VERDONCQ, S. DORCHY, S. VELGHE,

J. FOUCART, M. POLET, C. D'HONT, Conseillers Communaux.

Mme C. DE SAINT MARTIN, Présidente du CPAS.

Mme D. VALLEZ, Secrétaire Communale.

6. Subvention à l'ASBL « Sport, Tourisme et Développement » pour le projet « Sport et Santé »

Par 18 voix Pour, le Conseil décide d'octroyer une subvention de 20.000 € à l'ASBL « Sport, Tourisme et Développement » dont le siège social est établi rue de la Fauvette, 6 à 7911 Frasnés-lez-Buissenal pour le projet « Sport et Santé ».

7. Le Conseil communal a approuvé, par 10 voix Pour, 7 voix contre et 1 abstention, d'approuver le budget du CPAS pour l'exercice 2013 qui s'élève en recettes ordinaires à 6.786.111,33 euros et en dépenses ordinaires au montant de 6.786.111,33 euros moyennant un subside communal de 1.161.759,21 euros et, Par 10 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention

8. Le Conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la fourniture et l'installation de vingt tableaux multimédia pour les écoles communales / 2 tableaux pour les écoles de moins de 100 élèves, 3 tableaux pour les écoles de plus de 100 élèves, quatre tableaux pour l'école d'Anvaing
Par 18 Voix Pour.

10. Hacquegnies – Maison de Village : avant-projet : approbation

Par 18 voix Pour, le Conseil communal a décidé :

Article 1 : Le principe des travaux de création d'une maison de Village, rue des Ecoles à Hacquegnies est admis sur base de l'avant-projet dressé par le Bureau d'Architecture Luc MOULIN et associés sprl de Tournai pour un montant estimé à 435.577,07 € T.V.A comprise.

Article 2 : De faire établir le projet définitif comprenant les plans et les documents nécessaires à la mise en adjudication.

Article 3 : De solliciter les subsides auprès du Service public de Wallonie à la Région Wallonne – Département de la Ruralité et des Cours d'eau

11. Développement rural – Aménagement de l'éclairage public Place de Moustier et Place Charles Lenoir

Par 13 pour, 5 abstentions, le Conseil a décidé de ratifier la résolution du Collège communal du 19 avril 2013 décidant :

Article 1er : d'élaborer un projet de Développement Rural (aménagement de l'éclairage public de la Place de Moustier) pour un budget estimé provisoirement à 113.000 Euros TVAC;

Article 2 : de confier à l'intercommunale IEH, en vertu des articles 3, 8 et 41 des dispositions statutaires, l'ensemble des prestations de service liées à l'élaboration et à la bonne exécution du projet, soit :

2.1. La réalisation des études requises pour l'élaboration de l'avant-projet et du projet, en ce compris l'établissement du cahier spécial des charges et des documents (plans, annexes, avis de marché, modèle d'offre), l'assistance au suivi des procédures préalables à l'attribution, notamment les éventuelles publications ou consultations et l'analyse des offres du marché de fourniture du matériel d'éclairage public;

2.2. L'établissement d'une estimation du montant des fournitures et des travaux de pose requis pour l'exécution du projet;

2.3. L'assistance à l'exécution et à la surveillance du/des marchés de fournitures et de travaux de pose ainsi que les prestations administratives liées à ceux-ci, notamment les décomptes techniques et financiers;

Article 3 : pour les travaux de pose relatifs à ce projet, de recourir aux entrepreneurs désignés par l'intercommunale IEH en sa qualité de centrale des marchés;

Article 4 : de prendre en charge les frais exposés par l'intercommunale IEH dans le cadre de ses prestations (études, assistance technico-administrative, vérification et contrôle des décomptes techniques et financiers, ...). Ces frais seront facturés par le GRD aux taux de 16,5 % appliqué sur le montant total du projet majoré de la TVA;

Article 5 : de charger le Collège de l'exécution de la présente délibération;

Article 6 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale IEH pour disposition à prendre, ainsi qu'au pouvoir subsidiant

Article 7 : de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation des travaux lors de la prochaine modification budgétaire exercice 2013

12. Développement rural – Moustier - Aménagement de la Place de Moustier – Déplacement du réseau basse tension – offre d'ORES du 5/4/2013 : ratification

Par 13 pour et 5 abstentions, le Conseil a décidé de :

Article 1 : de ratifier la résolution du Collège communal du 19 avril 2013 décidant de marquer accord pour le déplacement du réseau basse tension à la place Charles Lenoir et Place de Moustier au montant de 33.266,93 € hors TVA conformément à votre offre n°20284429 du 5 avril 2013.

Article 2 : de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation des travaux lors de la prochaine modification budgétaire exercice 2013

13. SAINT-SAUVEUR – Aliénation du terrain cadastré section B n° 609 s2 - Décision de principe et approbation du cahier spécial des charges relatif à la vente dudit terrain.

Le Conseil a décidé par 10 voix, 7 voix Contre et 1 abstention :

Article 1er: de marquer son accord sur le principe de la mise en vente publique du terrain situé à SAINT-SAUVEUR, à l'intersection de la rue Emile Deltenre et de la rue de la Poste, cadastré section B numéro 609 s2, pour une superficie de 8 ares 80 centiares.

Article 2: d'approuver les clauses et conditions du Cahier Spécial des Charges pour la mise en vente publique du bien.

14. ARC-WATTRIPONT-Acquisition de 2 habitations

Le Conseil a décidé par 11 Voix Pour, 2 voix contre et 5 abstentions de marquer son accord d'acquiescer pour cause d'utilité publique les deux habitations, avec dépendances et terrain, sises Place d'Arc, 16 et 16 A, parties de la parcelle connue à la matrice cadastrale section C numéro 336 w,

* Le terrain appartenant à PRO COM S.A, Zonnestraat, 180 à RENAIX, est acquis pour le prix de 27.500 €,

* Les deux habitations avec dépendances appartenant à V-CONSTRUCT SPRL, Hoogstraat, 15 à RENAIX, sont acquises pour le prix de 417.200 € T.V.A comprise. Les crédits destinés à financer cette opération immobilière seront adaptés lors de la prochaine modification budgétaire.

15 Lutte contre les plantes invasives Le Conseil a décidé par 18 voix pour de prendre un Règlement communal visant à lutter contre le développement de certaines plantes invasives (balsamine de l'Himalaya, berce du Caucase et renouées asiatiques), en ce compris les méthodes de gestion recommandées pour leur éradication ou leur confinement

16. Code de conduite sur les plantes invasives en Belgique (projet AlterIAS) : souscription de la commune de Frasnes-lez-Anvaing

17. RN60 - traversée de Frasnes-lez-Anvaing - réfection du revêtement et entretien des abords (pistes cyclables et éclairage public) : motion.

Le Collège, par 17 Voix pour a voté une motion, **sollicitant** le Gouvernement Wallon, en particulier de son Ministre des travaux publics ainsi que de ses services, de tout mettre en œuvre et d'intervenir auprès de tous les services concernés pour que le revêtement ainsi que les abords (pistes cyclables, éclairage public) de la RN60 Leuze-Renaix dans sa traversée de Frasnes-lez-Anvaing soient améliorés de manière durable afin de permettre aux usagers de circuler en parfaite quiétude sur la N60 dans sa traversée de Frasnes-lez-Anvaing. et **chargeant** Le Collège Communal d'adresser un exemplaire de cette motion à Monsieur Carlo DI ANTONIO, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, des Travaux Publics, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine à Namur avec tous les courriers concernant cette problématique qui ont été adressés à ses prédécesseurs ainsi qu'à ses services.

18. Frasnes-lez-Buissenal – immeuble sis Place de la Station, 12 – mise à disposition de locaux

Le Conseil communal a décidé par 18 voix Pour et 8 abstentions de retirer la résolution du Conseil Communal du 28 septembre 2009 décidant la mise à disposition de l'Asbl Guides Nature des Collines des locaux situés Place de la Station n° 12 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal, est retirée avec effet au 1er juin 2013.

19. Programme communal d'actions en matière de logement 2012-2013 : modification. Par 15 voix pour et 2 abstention(s), le Conseil a décidé du changement de localisation concernant le projet numéro **2.1**, création de deux logements de transit, rue du Monceau à Frasnes-lez-Anvaing sachant que ce projet sera scindé en deux :

2.1.1. Création d'un logement de transit, rue de l'Hôtel de Ville, 5 à Frasnes-lez-Buissenal

2.1.2. Création d'un logement de transit rue Haute n°29 à Frasnes-lez-Buissenal.